



---

Communiqué de presse

---

Le conseil d'administration de l'Adami et son Président, Philippe Ogouz, ont appris avec une immense tristesse la disparition de Jean Ferrat à l'âge de 79 ans.

Il était un artiste, en dehors des modes et des conventions, auteur compositeur et interprète à la manière d'un artisan amoureux du beau travail.

Sa carrière démarre lorsqu'il compose la musique des *Yeux d'Elsa* pour André Claveau en 1956. Remarqué par le métier, il commence à tourner régulièrement dans les cabarets de la rive gauche en s'accompagnant à la guitare.

Il connaît son premier succès et passe à la radio pour la première fois en 1960 avec *Ma même*, sur un texte de Pierre Frachet.

En 1961, Zizi Jeanmaire lui demande des chansons et l'engage en première partie de son spectacle pour six mois à l'Alhambra. Mais tout décolle vraiment à la fin de l'année 1963 avec l'album *Nuit et Brouillard* qui ne sera pas diffusé à la radio et pour lequel il reçoit de nombreuses récompenses parmi lesquelles le prix Sacem.

Son plus grand succès, *La Montagne*, sort en 1964, évoquant l'Ardèche où Ferrat s'installe la même année.

Il ne va plus cesser d'écrire de grandes chansons souvent engagées et dérangeantes : *Potemkine* est interdit de télévision en France en 1965. Mais le militant reste un poète et il retrouve Aragon en 1971 avec l'album *Ferrat chante Aragon* qui rencontre un immense succès populaire : un million d'albums vendus en quelques mois.

Il quitte la scène en 1973 mais continue de sortir des disques, notamment en 1995 avec seize nouvelles adaptations d'Aragon.

Syndicaliste engagé, il a largement contribué aux débats préparant la loi de 1985 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes.

Il était associé de l'Adami depuis 1987.

---

**Contact presse :**

**Caroline Buire**

01 44 63 10 84

[cbuire@adami.fr](mailto:cbuire@adami.fr)

**Direction de la communication :**

**Gaël Marteau**

01 44 63 10 34

[gmarteau@adami.fr](mailto:gmarteau@adami.fr)

**Retrouvez toute l'actualité des artistes-interprètes sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)**



L'Adami répartit les droits des comédiens, chanteurs, musiciens solistes, humoristes, chefs d'orchestre et danseurs pour la diffusion de leur travail enregistré.

Elle favorise le renouvellement des talents et consolide l'emploi artistique à travers ses aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation professionnelle continue des artistes.